



FN HERSTAL, S.A.

Voie de Liège 33

B-4040 Herstal

Belgium

Tel : + 32 4 240 81 11

Fax : + 32 4 240 86 79

Mail : [info@fnherstal.com](mailto:info@fnherstal.com)

NCAGE : B0897

## **FICHE D'INFORMATION SÉCURITÉ PRODUIT**

**CARTOUCHE 7.62 X 51 MM TRAÇANTE**

REF : FISP 7.62x51 traçante FR	VERSION: 2.0	RÉVISION : 30/11/2018	IMPRESSION: 5/12/2018	1 / 11
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit				

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Article  
Nom du produit : Cartouche 7.62 x 51 mm traçante

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Cartouches pour armes

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

FN HERSTAL, S.A.  
Voie de Liège 33  
4040 HERSTAL - Belgique  
[info@fnherstal.com](mailto:info@fnherstal.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : FN Herstal - Security : +32 (0)4 240 81 11

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Expl. 1.4 H204

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Danger d'incendie ou de projection.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS01

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H204 - Danger d'incendie ou de projection.  
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P370+P380 - En cas d'incendie: évacuer la zone.

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

REF : FISP 7.62x51 traçante FR

VERSION: 2.0

RÉVISION : 30/11/2018

IMPRESSION: 5/12/2018

2 / 11

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cuivre	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6	25 - 75	Non classé
Acier		0 - 30	Non classé
Plomb substance de la liste candidate REACH (Lead)	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4 (N° Index) 082-014-00-7 (N° REACH) 01-2119513221-59	5 - 30	Lact., H362 Repr. 1A, H360FD STOT RE 1, H372
Zinc	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3	10 - 28	Non classé
nitrate de cellulose; nitrocellulose	(N° CAS) 9004-70-0 (N° Index) 603-037-00-6	3 - 20	Expl. 1.1, H201
nitrate de strontium	(N° CAS) 10042-76-9 (N° CE) 233-131-9	0 - 4	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
nitroglycérine	(N° CAS) 55-63-0 (N° CE) 200-240-8 (N° Index) 603-034-00-X (N° REACH) 01-2119488893-18	1 - 3	Unst. Expl. H200 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Oral), H300 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
magnésium, poudre ou tournures	(N° CAS) 7439-95-4 (N° CE) 231-104-6 (N° Index) 012-002-00-9	1,3 - 3	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261 Self-heat. 1, H251
2,4-dinitrotoluène substance de la liste candidate REACH (2,4-Dinitrotoluene) substance de l'annexe XIV de REACH (2,4-Dinitrotoluene (2,4-DNT))	(N° CAS) 121-14-2 (N° CE) 204-450-0 (N° Index) 609-007-00-9	0 - 2	Carc. 1B, H350 Muta. 2, H341 Repr. 2, H361f Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Peroxyde de strontium	(N° CAS) 1314-18-7 (N° CE) 215-224-6	0 - 0,5	Ox. Sol. 2, H272 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Dioxyde de 2,4,6-trinitro-m-phénylène de plomb substance de la liste candidate REACH (Lead styphnate)	(N° CAS) 15245-44-0 (N° CE) 239-290-0 (N° Index) 609-019-01-1	< 0,1	Expl. 1.1, H201 Repr. 1A, H360Df Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Dioxyde de plomb	(N° CAS) 1309-60-0 (N° CE) 215-174-5 (N° Index) 082-001-00-6	< 0,1	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Repr. 1A, H360Df STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nitrate de baryum	(N° CAS) 10022-31-8 (N° CE) 233-020-5 (N° Index) 056-002-00-7	< 0,1	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319
Tétrazène	(N° CAS) 31330-63-9	< 0,1	Expl. 1.1, H201 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
tétranitrate de pentaérythritol; tétranitrate de pentaérythrite; P.E.T.N.	(N° CAS) 78-11-5 (N° CE) 201-084-3 (N° Index) 603-035-00-5	< 0,1	Unst. Expl. H200

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Dioxyde de plomb	(N° CAS) 1309-60-0 (N° CE) 215-174-5 (N° Index) 082-001-00-6	(C >= 0,5) STOT RE 2, H373 (C >= 2,5) Repr. 2, H361f

Remarques : Les composants faisant courir un risque d'explosion sont séparés hermétiquement du milieu

<b>REF : FISP 7.62x51 traçante FR</b>	<b>VERSION: 2.0</b>	<b>RÉVISION : 30/11/2018</b>	<b>IMPRESSION: 5/12/2018</b>	<b>3 / 11</b>
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit				

ambiant

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général	: Les mesures de premiers secours ne sont nécessaires qu'en cas de rejet des ingrédients ou si le produit est utilisé ou mis à feu de façon à entraîner la production de gaz, d'émanations ou de projectiles.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/effets : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, ne pas engager d'intervention directe sur les produits.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement de gaz toxiques et irritants.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Interdire la zone aux personnes non autorisées. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

**6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eviter tout contact direct avec le produit.

**6.1.2. Pour les secouristes**

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention	: Ramasser mécaniquement le produit.
Procédés de nettoyage	: Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. Eviter les chocs et les frottements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Mesures d'hygiène	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Matières incompatibles	: Aucune, à notre connaissance.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Cuivre (7440-50-8)</b>		
UE	Nom local	Copper
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
UE	Notes	(Year of adoption 2014)
UE	Référence réglementaire	SCOEL Recommendations
Belgique	Nom local	Cuivre (en Cu) # Koper (als Cu)
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> (fumées) # (rook) 1 mg/m <sup>3</sup> (poussières et brouillards de) # (stof en nevel)
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
France	Nom local	Cuivre
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> (fumées) 1 mg/m <sup>3</sup> (poussières), en Cu
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup> (poussières), en Cu
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Zinc (7440-66-6)</b>		
France	Nom local	Oxyde de zinc (fumées)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>nitroglycérine (55-63-0)</b>		
UE	Nom local	Glycerol trinitrate
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,095 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	0,01 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,19 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	0,02 ppm
UE	Notes	skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Belgique	Nom local	Nitroglycérine # Nitroglycerine
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,47 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,05 ppm
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
France	Nom local	Nitroglycérine
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	0,1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; risque de pénétration percutanée; ne tient pas compte du risque de céphalées
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Dioxyde de 2,4,6-trinitro-m-phénylène de plomb (15245-44-0)</b>		
France	Nom local	Plomb métallique et composés, en Pb
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Plomb (7439-92-1)</b>		
UE	Nom local	Lead and its inorganic compounds
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 µg/m <sup>3</sup>
UE	Notes	(Year of adoption 2002)
UE	Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Plomb (7439-92-1)		
Belgique	Nom local	Plomb inorg. (poussières et fumées) (en Pb) # Lood, anorganisch, stof en rook, als Pb
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,15 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

#### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité. (EN 166)

#### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Non applicable
Solubilité	: Non applicable.
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Danger d'incendie ou de projection.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Danger d'incendie ou de projection.

REF : FISP 7.62x51 traçante FR	VERSION: 2.0	RÉVISION : 30/11/2018	IMPRESSION: 5/12/2018	6 / 11
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit				

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Eviter les chocs et les frottements.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Nitrate de baryum (10022-31-8)

DL50 orale rat	355 mg/kg (EHC 107 (1990))
----------------	----------------------------

#### nitrate de strontium (10042-76-9)

DL50 orale rat	1892 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Les cartouches sont des objets hermétiquement clos ne présentant aucun danger tant qu'elles sont utilisées conformément aux recommandations du fabricant.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit tel quel n'est pas spécifiquement concerné.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Cartouche 7.62 x 51 mm traçante

Log Pow	Non applicable
---------	----------------

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  
 Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.  
 Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 04 01\* - déchets de munitions

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
0012	0012	0012	0012	0012
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
CARTOUCHES POUR ARMES DE PETIT CALIBRE	CARTOUCHES POUR ARMES DE PETIT CALIBRE	Cartridges, small arms	CARTOUCHES POUR ARMES DE PETIT CALIBRE	CARTOUCHES POUR ARMES DE PETIT CALIBRE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
1.4S	1.4S	1.4S	1.4S	1.4S
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 1.4S  
 Dispositions spéciales (ADR) : 364  
 Quantités limitées (ADR) : 5kg  
 Quantités exceptées (ADR) : E0  
 Instructions d'emballage (ADR) : P130  
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP23, MP24  
 Catégorie de transport (ADR) : 4  
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV1, CV2, CV3  
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S1  
 Code de restriction concernant les tunnels : E

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 364  
 Quantités limitées (IMDG) : 5 kg

<b>REF : FISP 7.62x51 traçante FR</b>	<b>VERSION: 2.0</b>	<b>RÉVISION : 30/11/2018</b>	<b>IMPRESSION: 5/12/2018</b>	<b>8 / 11</b>
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit				



Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P130
EmS-No. (Feu)	: F-B
EmS-No. (Déversement)	: S-X
Catégorie de chargement (IMDG)	: 01
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1
N° GSMU	: 114

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 130
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 25kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 130
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 100kg
Code ERG (IATA)	: 3L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 1.4S
Dispositions spéciales (ADN)	: 364
Quantités limitées (ADN)	: 5 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP
Dispositions avant le chargement (ADN)	: LO01
Dispositions pour la manutention et l'arrimage de la cargaison (ADN)	: HA01, HA03
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: 1.4S
Dispositions spéciales (RID)	: 364
Quantités limitées (RID)	: 5kg
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P130
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP23, MP24
Catégorie de transport (RID)	: 4
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW1
Colis express (RID)	: CE1
Numéro d'identification du danger (RID)	: 1.4S

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Contient une ou plusieurs substances de la liste des substances candidates de REACH à une concentration supérieure à 0,1 %: Plomb (EC 231-100-4, CAS 7439-92-1), 2,4-dinitrotoluène (EC 204-450-0, CAS 121-14-2)

<b>REF : FISP 7.62x51 traçante FR</b>	<b>VERSION: 2.0</b>	<b>RÉVISION : 30/11/2018</b>	<b>IMPRESSION: 5/12/2018</b>	<b>9 / 11</b>
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit				

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (Voir : Pied de page). (voir rubrique(s) : 1, 3, 8, 10, 15).

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency.

Autres informations : Cette FISP est publiée et mise à jour sur [www.fnherstal.com/msds.html](http://www.fnherstal.com/msds.html).

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Expl. 1.1	Explosifs, division 1.1
Expl. 1.4	Explosifs, division 1.4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
Lact.	Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Self-heat. 1	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
Unst. Expl	Explosifs, Explosifs instables
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2
H200	Explosif instable.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H228	Matière solide inflammable.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Expl. 1.4	H204	Expérience pratique
-----------	------	---------------------

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*